

**MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIVE AUX TRAVAUX DE
RECONSTRUCTION DES MURS DES SILOS DU CVO ET
RENFORCEMENT DES MURS
PERIMETRIQUES**

**Maître de l'Ouvrage
Syndicat Martiniquais de Traitement et de Valorisation des déchets
SMTVD**

PROGRAMME DE L'OPERATION

A- DEFINITIONS ET BESOINS

La compétence « Collecte et traitement » des déchets était historiquement détenue par les Etablissements Publics de coopération intercommunale CAP NORD, CACEM et CAESM.

Depuis le 1er janvier 2014, la compétence « traitement des déchets » a été transférée au Syndicat Martiniquais de Traitement et de Valorisation des Déchets (SMTVD) entraînant également le transfert des équipements de traitement de de valorisation et de tous les moyens pour leur exploitation.

Ainsi, le SMTVD a en charge l'exploitation du Centre de Valorisation Organique –CVO situé au robert.

Le SMTVD est le maître d'ouvrage du présent projet et souhaite participer la reconstruction et au renforcement des murs des silos et des murs périmétriques du hall 4 du CVO

B- OBJECTIFS

Cette reconstruction et renforcement des murs visent à permettre à l'exploitant d'assurer la mission de traitement, de valorisation des déchets pour la production de compost normé NF-u 44 051 et NF-u 44 095.

C- SITUATION GEOGRAPHIQUE

L'installation est localisée à :

Site de l'Estrade - Pointe Jean-Claude 97231 Le Robert

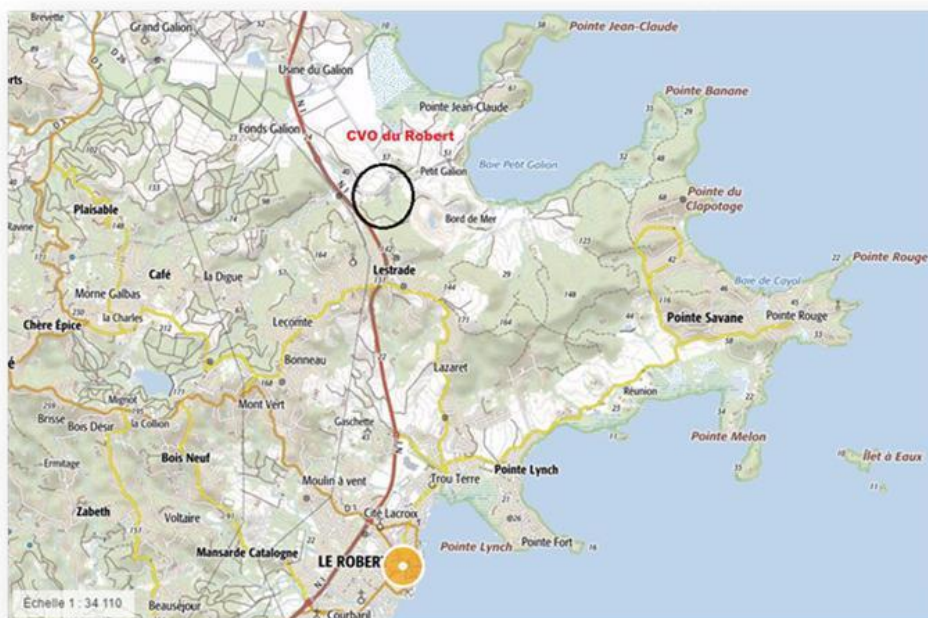


Figure 1 : Localisation de l'installation

Les coordonnées géographiques du site sont approximativement les suivantes (cf Annexe 2) :

- Longitude : 14°42'26.43'' Nord
- Latitude : 60°56'26.28'' Ouest

D- NUMERO DE LA PARCELLE CADASTREE

Le CVO est implanté sur les parcelles cadastrales S1033 et S1162.

L'exploitant, présenté ci-dessus, dispose de la maîtrise foncière des parcelles.

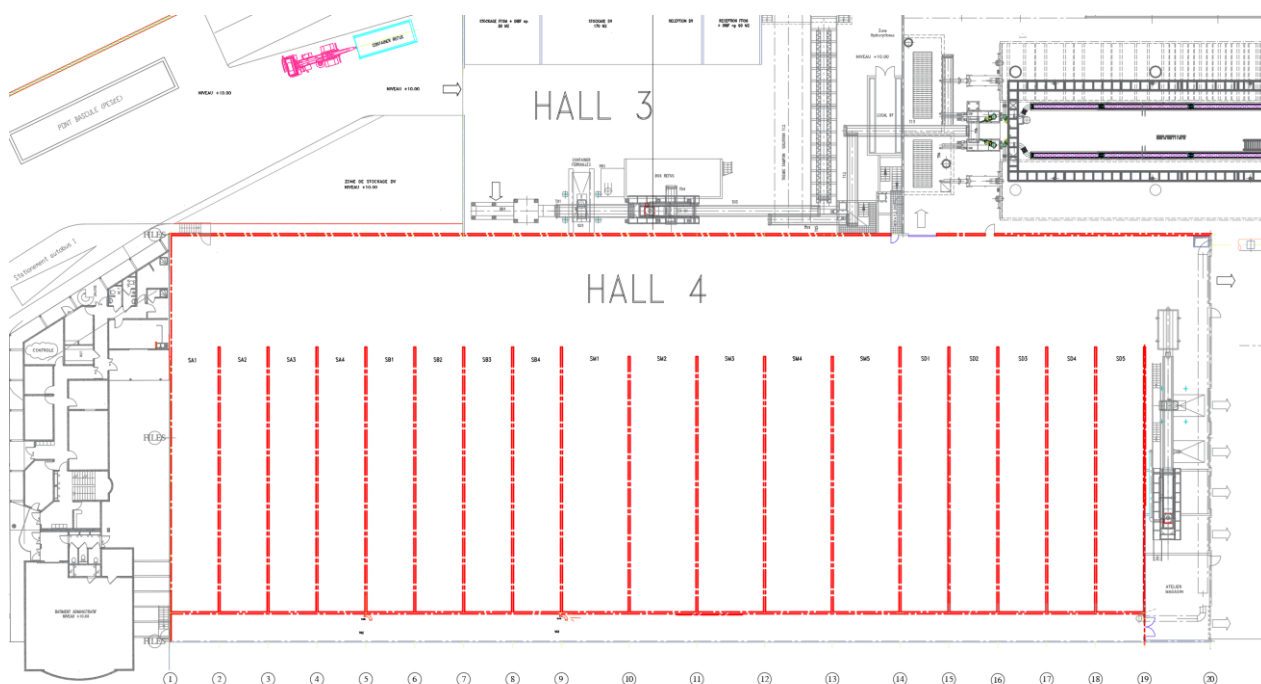


Figure 2 : Plan cadastral



Figure 3 : photo arienne du site

E- Identification des murs



Les murs périmétriques repérés en rouge sur le plan ci-dessous, ont été identifiés comme étant à reconstruire à renforcer.

Surface du hall 3 : 1 300 m²

Surface du Hall 4 : 4 700 m

Les murs intérieurs du fait de leur dégradation avancée sont à reconstruire entièrement en tenant compte de la poussée des matériaux, de descente de charge de la charpente métallique et des contraintes d'exploitation du site du CVO (utilisation des chargeuses)

Hypothèses

- Densité du compost en maturation humide : 800 kg /m³ max
- Hauteur de mise en stock des matériaux : environ 4m50
- Choc par godet de chargeuse à 2 m de hauteur sur les 5 premiers mètres du casier : 13 tonnes
- Choc par godet de chargeuse à 50 cm du sol sur le fond de casier : 13 tonnes

Le mur séparatif entre le hall 3 et 4 devra recevoir un traitement spécifique du fait de sa dégradation actuelle et de son emplacement.

En effet, ce mur est actuellement désolidarisé de la dalle du hall 4 au niveau de sa base.

Il est à noter que ce mur soutient en grande partie la charpente des halls 3 et 4

Toutes les hypothèses de charge et d'exploitation seront à vérifier en études préliminaires avec l'exploitant et le SMTVD.